



MAIRIE DE LA VILLE  
DE  
68303 SAINT-LOUIS Cedex  
(HAUT-RHIN)

B.P. 20090  
Tél. 03 89 69 52 00 - Fax 03 89 69 37 72  
www.ville-saint-louis.fr

68303 SAINT-LOUIS, LE 09 septembre 2011  
Le Maire de la Ville de SAINT-LOUIS

à

Monsieur Christophe ROSENAU  
Président de la Chambre Régionale  
des Comptes d'Alsace  
14, rue du Faubourg de Pierre  
67085 STRASBOURG CEDEX

Serv. : MAM/ER

Recommandé avec A.R.



**Objet : Rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de la commune de Saint-Louis pour les exercices 2005 et suivants**

**Réf. : V/Envoi du 05 août 2011, reçu le 08 août 2011**

Monsieur le Président,

Par la présente, et comme suite à votre envoi ci-dessus référencé, je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants s'agissant des développements consacrés à la dette.

La Ville de Saint-Louis gère de manière active sa dette. A ce titre, elle a été amenée à faire des choix de gestion considérés légitimes.

La Ville de Saint-Louis n'estime pas avoir fait une démarche purement spéculative en recourant à des produits adossés sur la parité EUR/CHF. De par sa proximité avec la Suisse et eu égard à l'importance des échanges économiques transfrontaliers, le franc suisse n'a pas été assimilé à un index monétaire spéculatif.

Dès les premiers signes de détérioration des deux stratégies basées sur les cours EUR/CHF et EUR/USD sur les quatre emprunts structurés souscrits auprès de Dexia Crédit Local, la Ville a engagé une première négociation avec le prêteur, évoquée dans le rapport, et obtenu comme réaménagement provisoire un gel (cristallisation) des taux d'intérêts des deux prêts en question pour les échéances 2011 et 2012.

Face à l'évolution de la situation financière et économique mondiale qui connaît un bouleversement substantiel et plus particulièrement celle de la dette et des déficits publics des pays de la zone euro, il convient aujourd'hui de revoir ce choix de gestion avec Dexia Crédit Local. La Ville de Saint-Louis a ainsi réengagé une négociation avec son prêteur en vue d'obtenir de nouvelles propositions de prêts qui ne seraient plus indexées sur les cours précités ou à tout le moins permettant une désensibilisation maximale des deux produits dégradés.

Parallèlement, la Ville de Saint-Louis reste très attentive aux mesures prises et recherches de solutions par les pouvoirs publics. Elle tient ainsi à préciser qu'elle a décidé de faire appel au médiateur du crédit, en la personne de Monsieur Eric GISSLER, Inspecteur Général de Finances, nommé à cette fonction par l'Etat.

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter en complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Jean UEBERSCHLAG**  
Député-Maire